

Madame HUPENOIRE remercie les délégués de leur présence pour cette séance consacrée au vote du budget et laisse la parole à Mme Jocelyne GOUPY qui prie chacun de bien vouloir excuser Monsieur le Maire retenu par différentes obligations au sein de Territoire Vendômois. Elle souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et se réjouit de les accueillir à Montoire sur Le Loir pour une fructueuse réunion de travail.

Madame la Présidente remercie Mme le Maire-Adjoint pour son accueil avant d'aborder son 18ème budget lequel sera le dernier de notre syndicat. Elle ajoute, non sans humour, avoir atteint à cette occasion, l'âge de la majorité. Remerciements également en direction de M. ODEAU, Président du SMIRGEOMES lequel déclare se mobiliser aussi activement que possible dans une atmosphère de réelle mutualisation et de complète anticipation en vue d'être prêt le 1er Janvier prochain.

Sont absents excusés :

M. Dominique CHAPIER et M. Hervé BINOIS (Savigny sur Braye), M. Laurent LOYAU (Saint Jacques des Guérets) et M. Patrick HUGUET (Artins) qui donne procuration à Mme HUPENOIRE

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Jocelyne GOUPY (Montoire sur Le Loir) est élue secrétaire de séance

2/ Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 février 2019 (Couture sur Loir commune déléguée de Vallée de Ronsard)

Le procès-verbal n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des délégués

3/ Approbation du compte de gestion 2018

Compte de gestion 2018 (Tableaux « Résultats budgétaires de l'exercice et résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés » du compte de gestion dressé par le comptable M. DUPIN).

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 041035

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. VENDOME

ETABLISSEMENT : SYNDIC COL TRAIT OM MONTOIRE

Résultats budgétaires de l'exercice

33700 - SYNDIC COL TRAIT OM MONTOIRE

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	323 596,65	3 235 422,28	3 559 018,93
Titres de recette émis (b)	203 077,71	2 781 313,35	2 984 391,06
Réductions de titres (c)		8 885,78	8 885,78
Recettes nettes (d = b - c)	203 077,71	2 772 427,57	2 975 505,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	323 596,65	3 235 422,28	3 559 018,93
Mandats émis (f)	179 214,34	2 826 484,71	3 005 699,05
Annulations de mandats (g)		19 960,74	19 960,74
Depenses nettes (h = f - g)	179 214,34	2 806 523,97	2 985 738,31
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	23 863,37		
(h - d) Déficit		34 096,40	10 233,03

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 041035

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. VENDOME

ETABLISSEMENT : SYNDIC COL TRAIT OM MONTOIRE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

33700 - SYNDIC COL TRAIT OM MONTOIRE

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-98 264,57		23 863,37		-74 401,20
Fonctionnement	725 072,28	142 300,00	-34 096,40		548 675,88
TOTAL I	626 807,71	142 300,00	-10 233,03		474 274,68
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	626 807,71	142 300,00	-10 233,03		474 274,68

Le compte de gestion dressé par M. DUPIN, Receveur est approuvé à l'unanimité

4/ Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il importe au vu des dispositions de la loi du 8 février 1995 relatives à la transparence des marchés publics et des délégations de service public, de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières du SICTOM Montoire sur Le Loir – La Chartre sur Le Loir.

A ce titre, le bilan 2018 du Syndicat se présente comme suit :

✎ Cessions immobilières : néant

✎ Acquisitions immobilières : néant

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées au cours de l'année 2018 par le SICTOM de Montoire-La Chartre.

Cette décision sera annexée au Compte Administratif 2018 du Syndicat.

5/ Approbation du compte administratif 2018

Lecture est donnée à l'assemblée de la note de présentation du compte administratif par Monsieur le Vice-Président (ce document est annexé au présent compte rendu.)

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur François RONCIERE, Vice-Président

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme Odile HUPENOIRE-BONHOMME, Présidente,
- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- ***Approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 lequel présente les résultats suivants :***

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2018	2 757 396,96	179 214,34
Recettes 2018	2 772 427,57	153 950,70
Résultat de l'exercice 2018	15 030,61	- 25 263,64
Résultat reporté N-1	582 772,28	
Solde d'investissement N-1		- 98 264,57
Résultat cumulé	597 802,89	- 123 528,21
Restes à réaliser dépenses investissement		11 139,96
Restes à réaliser recettes investissement		0
Solde des restes à réaliser		11 139,96
Résultat de clôture cumulé	474 274,68	

- ✎ ***Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;***
- ✎ ***Reconnaît la sincérité des restes à réaliser dont l'état est annexé à la présente délibération ;***
- ✎ ***Vote et arrête les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2018***

Commentaires : M. RONCIERE ajoute que la surface financière des 2 syndicats désormais appelés à évoluer sous une même entité leur permettra de consolider leurs indicateurs de gestion.

Mme HUPENOIRE remercie les délégués pour la confiance qu'ils lui ont témoignée par ce vote.

Monsieur le Vice-Président tient à souligner l'engagement non-démenti de la Présidente au bénéfice du SICTOM tout au long de ces 18 années et la félicite pour la qualité de sa gestion durant toute cette période.

6/ Affectation du résultat 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018 ;
Constatant que le compte administratif de l'exercice 2018 présente :

- ✓ Un **excédent cumulé de fonctionnement** de 597 802,89 €
- ✓ Un **déficit cumulé d'investissement** de – 123 528,21 €

Constatant que l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018 présente :

- ✓ Un **solde négatif de restes à réaliser** de 11 139,96 €

Il est proposé au comité syndical de constater le résultat de l'exercice 2018 et d'affecter ce résultat définitif comme suit :

- *Au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, résultat cumulé et restes à réaliser :* 134 668,17 €

- le solde disponible 463 134,72 € est affecté comme suit :

- En excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) € 463 134,72 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus mentionnée

7/ Adoption des participations 2019

En conformité avec les prévisions budgétaires 2019, il est présenté à l'assemblée le montant des participations des communautés de communes adhérentes au Syndicat pour l'exercice 2019, lesquelles sont calculées comme suit :

Participation Calculée sur la population DGF	Collecte 1 fois par semaine PAR HABITANT
Service déchets ménagers	60,00 €
Service déchetteries	18,00 €
TOTAL	78,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ❖ *Approuve à l'unanimité les participations des Communes adhérentes au Syndicat pour l'exercice 2019. Celles-ci seront calculées sur la population DGF, composée de la population totale légale en vigueur au 1^{er} Janvier 2019 (INSEE 2016) abondée du nombre de résidences secondaires (INSEE 2015).*

8/ Vote du budget primitif 2019

Lecture est donnée à l'assemblée de la note de présentation du budget primitif (ce document est annexé au présent compte rendu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu le débat d'orientations budgétaires afférent à l'exercice 2018 qui a eu lieu le 27 février 2019, il est présenté et commenté aux membres de l'Assemblée le projet de budget primitif 2019. Ce dernier s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	DEPENSES	Propositions budgétaires 2019
011	Charges à caractère général	2 604 714,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	321 470,00
65	Autres charges de gestion courante	14 220,00
66	Charges financières	41 020,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
22	Dépenses imprévues	210 000,00
023	Virement à la section d'investissement	54 520,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	55 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 301 444,00
	RECETTES	Propositions budgétaires 2019
013	Atténuation de charges	1 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	54 824,00
74	Dotations et participations	2 655 069,68
75	Autres produits de gestion courante (valorisation issue de la collecte sélective)	83 900,00
77	Produits exceptionnels	43 015,60
R002	Résultat de fonctionnement reporté	463 134,72
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 301 444,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	DEPENSES	Restes à réaliser 2018	Propositions Nouvelles 2019
Op. 11	Opérations d'équipement - Collecte sélective (Marché de bacs + colonnes verre et papier)	10 035,96	60 000,00
Op. 13	Déchetteries - Pose d'une porte métallique (déchetterie de Droué) - Clôture électrique (déchetterie de la Chartre) - Grilles cartons (déchetterie Savigny) - Murs plateforme déchets verts (déchetterie Savigny)	1 104,00	51 000,00 5 000,00 30 000,00
Op. 15	- Mur retour plateforme déchets verts (déchetterie Montoire)		10 000,00
Op. 17	- Matériel informatique - logiciel Ségilog-Berger Levraut		1 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées		68 820,22
020	Dépenses imprévues		16 000,00
041 OI	Opérations patrimoniales		
D001	Solde d'exécution reporté		123 528,21
	TOTAL DEPENSES	11 139,96	366 048,43
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		377 188,39
	RECETTES	Restes à réaliser 2018	Propositions Nouvelles 2019
10	FCTVA		133 000,22
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		134 668,17
021	Virement de la section de fonctionnement		54 520,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)		55 000,00
041 OI	Opérations patrimoniales		
R001	Solde d'exécution reporté		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		377 188,39

Il est proposé au Comité Syndical de voter le budget :

- **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,**
- **Au niveau du chapitre, avec opérations, pour la section d'investissement,**
- **Sans vote formel sur chacun des chapitres.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif ci-dessus présenté.

Commentaires : Il est observé que la population du syndicat a diminué de 1401 habitants entre 2014 et 2018. Cette donnée n'est pas neutre dans la détermination du montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères appelé auprès des usagers. En ce sens l'expérimentation en cours sur la TEOMI à Sargé et Mondoubleau mérite la plus grande attention.

9/ Filière déchets diffus spécifiques des ménages - Agrément 2019-2024 de l'éco-organisme ECO-DDS

Eco-DDS est un éco-organisme opérationnel de la filière à responsabilité élargie des producteurs pour les Déchets Diffus Spécifiques ménagers (DDS ménagers), agréé au titre de l'article R 543-234 du code de l'environnement une première fois par arrêté interministériel du 9 avril 2013 pour la période 20 avril 2013 au 31 décembre 2017, puis par arrêté du 22 décembre 2017 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Dans l'attente du renouvellement, un avenant n°1 à la convention a été signé par la présidente pour l'année 2018 sur autorisation du comité syndical en conseil syndical du 21 mars 2018 pour une durée d'un an.

Le cahier des charges d'agrément des éco-organismes agréés au titre de l'article R 543-234 du code de l'environnement dispose que les éco-organismes concluent un contrat-type avec les collectivités territoriales compétentes en matière de collecte séparée des déchets diffus spécifiques ménagers qui en font la demande et qui s'engagent à respecter ce contrat.

En mars 2019 un accord a été trouvé entre l'éco organisme ECO-DDS et les pouvoirs publics permettant le ré-agrément du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve la convention 2019 – 2024 à passer avec l'Eco-organisme ECO-DDS prenant effet au 1^{er} janvier 2019 suite au ré-agrément ci-dessus mentionné et autorise Madame la Présidente à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

10/ Questions diverses

- *Interrogations d'un délégué concernant la baisse du coût de reprise des matériaux et notamment des métaux. Il lui est répondu que les prix actuels sont la résultante des cours mondiaux suite à la décision de la République Populaire de Chine de fermer ses frontières pour ces produits. Les européens qui ont eu pour principal importateur la Chine en ce domaine, ont donc été impactés par cette dépendance trop appuyée vis à vis de l'Empire du Milieu et s'efforcent actuellement de diversifier leurs débouchés. Nous sommes donc pour le long terme, sur une tendance baissière.*

Autre problématique concernant les plastiques, où l'impact de la réglementation peut avoir de réelles incidences. Le pourcentage requis, par exemple, pour l'utilisation de matériaux recyclables dans la fabrication de nouvelles bouteilles est strictement encadré. Une évolution en la matière permettrait d'assurer une meilleure valorisation de ce type de déchets.

Mme HUPENOIRE attire l'attention de chacun sur l'énorme gisement de jouets en plastique estampillé « Made in China » aussi bien en France qu'en Europe. Là aussi des solutions pour les recycler pourraient être mises en œuvre dans le cadre européen.

Sur ces différentes questions, il nous tenir faut compte des contraintes économiques de la loi de l'offre et de la demande comme en atteste les variations du cours du pétrole.

- *Centre de tri Interdépartemental : la consultation est en cours pour choisir le bureau d'études qui accompagnera la SPL, en qualité d'assistant à maître d'ouvrage jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle du programme (en principe pour 2022). Le lauréat de cette mise en concurrence sera retenu avant l'été. Cet investissement de 25 millions d'Euros, future destination du contenu de nos bacs jaunes, sera localisé en Indre et Loire à Parçay-Meslay, juste à côté du site de l'entreprise XPO.*
- *Regrets émis par un délégué vis à vis des nouveaux équipements mis en place dans les déchetteries et notamment au pourtour des bacs. Ces dispositifs ne permettent plus selon lui l'acheminement des déchets*

par le seul jeu de la gravitation. Il lui est répondu que le syndicat doit appliquer la réglementation en la matière, afin d'éviter tout accident. L'an passé sur le SMIRGEOMES, 3 personnes sont tombées dans des bennes.

- *Consigne aux usagers : sortir les bacs impérativement la veille au soir du jour de la collecte.*
- *Précision : Il n'y aura pas de modification sur la fréquence de la collecte jusqu'à la fin du marché avec la société OURRY (minimum 30/09/2021).*
- *Mme HUPENOIRE remercie l'ensemble des collaborateurs du SICTOM pour leur précieux concours à la préparation de cette séance. La prochaine assemblée générale se tiendra le 26 Juin 2019 à 18h00 (Commune du Temple). L'ultime séance est arrêtée au 9 Octobre 2019 dans un lieu restant à déterminer.*
- *Madame GOUPY, Maire-Adjoint de Montoire sur Le Loir invite chacun à venir partager le verre de l'amitié*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h12
